

Image not found or type unknown



camping car vendu a un professionnel

Par **ptitmars**, le **27/05/2012** à **00:45**

J ai vendu mon camping car a un professionnel,quelques jours apres il me rappel en me disant qu il y a un problème électrique dans la partie camping car et que celui ci a fallit prendre feu chez eux.il demande le remboursement ou de payer les travaux pour le tableau électrique,nous lui avons expliqué que nous sommes les deuxième propriétaire et que nous l avons acheté chez un professionnel et que l on a jamais touché a tout ce qui est électrique.que devons nous faire maintenant merci de nous aider.

Par **janus2fr**, le **27/05/2012** à **09:52**

Bonjour,

Un acheteur professionnel ne peut pas invoquer la garantie des vices cachés. Il ne peut donc pas l'invoquer pour demander la résolution de la vente, et encore moins un dédommagement...

Par **ptitmars**, le **28/05/2012** à **22:00**

Merci janus pour votre reponse